



AVIS PUBLIC

Demande d'un usage conditionnel

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 juin 2024 à 19h30 au 1070, route du Président-Kennedy, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel sur l'ajout d'un usage « résidence de tourisme » au 42, rue de la Traverse située dans la zone VIL-1.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 3 juin 2024.

Donné à Scott, ce 22 mai 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 mai 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier